



CAPITAINE AUX OPÉRATIONS

Concours no. INC-10-2022 - Poste permanent à temps complet



La Ville de Port-Cartier est située sur la Côte-Nord, en bordure du fleuve St-Laurent. Les défis y sont donc nombreux et intéressants ! La proximité des parcs naturels, des plages, du bord de l'eau et des montagnes en font un endroit idéal pour pratiquer les activités de plein air. L'accessibilité des infrastructures et des commodités offre aux citoyens une excellente qualité de vie. La Ville de Port-Cartier est reconnue pour son dynamisme : les activités sportives et culturelles sont omniprésentes et pour tous les goûts.

Les personnes intéressées devront soumettre un curriculum vitae, accompagné d'une copie de toutes les attestations d'études requises, au plus tard, **le 21 octobre 2022** à l'adresse suivante :

Service des ressources humaines
VILLE DE PORT-CARTIER
40, avenue Parent
Port-Cartier (Québec) G5B 2G5
emploi@villeport-cartier.com



LE POSTE

Sous l'autorité du directeur du Service de la protection incendie, le titulaire a la responsabilité, entre autres, de participer activement au combat d'incendie, d'effectuer les sauvetages et donner les premiers secours. Il gère l'ensemble des interventions où le service est requis et est responsable des activités de l'équipe sous son ordre jusqu'à l'arrivée du directeur. Il voit à ce que les interventions se fassent de manière efficace et sécuritaire et peut se voir confier certaines responsabilités en lien avec l'administration du service de la protection incendie.

LES QUALIFICATIONS

- Détenir une formation minimale de Pompier II, ainsi que les spécialités offertes par le Service ou un DEP en intervention incendie.
- Avoir complété la formation Officier 1.
- Posséder un minimum de 2 années d'expérience en gestion de personnel.
- Posséder un minimum de 5 années d'expérience comme pompier.
- Être disponible pour travailler sur un horaire de travail rotatif.
- Être instructeur incendie accrédité par l'ENPQ et détenir une formation universitaire en gestion sont considérés des atouts.
- Toute expérience pertinente constitue un atout.
- La personne embauchée sera liée par une clause de résidence sur le territoire de la municipalité de Port-Cartier.

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération et les conditions de travail sont celles prévues à la politique en vigueur pour le personnel cadre de la Ville de Port-Cartier. Le salaire annuel se situe entre 74 595 \$ et 94 424 \$. Une gamme intéressante d'avantages sociaux est également offerte.